

Burundi : Les enseignants absents à leurs affectations menacés de sanctions

@rib News, 05/10/2017 Source Xinhua Burundi : de possibles sanctions contre les enseignants non envoyés à leurs nouveaux postes La ministre burundaise de l'Education, de l'Enseignement supérieure et de la Recherche scientifique, Janvier Ndirahisha (photo), a menacé de "sanctions sévères" à l'encontre des enseignants non envoyés à leurs nouveaux postes d'attache à la date butoir du 4 octobre 2017.

"Les enseignants qui ne se seront pas présentés à leurs nouvelles affectations à la date susmentionnée, seront considérés comme des déserteurs et seront sanctionnés conformément à la législation relative à la gestion des ressources humaines", a précisé la ministre burundaise dans un communiqué de presse publié jeudi par son cabinet. Il est "inutile donc de venir insister au ministère", a averti Mme Ndirahisha aux enseignants voulant soulever des cas d'irrégularités en ce qui concerne leurs affectations. Les cas d'irrégularités liés aux critères de affectation devront être soumis à la commission par les Directions provinciales de l'enseignement (DPE) et "non par les enseignants eux-mêmes", a-t-elle recommandé par ailleurs. De son côté, à l'occasion de la Journée internationale de l'enseignant célébrée le 5 octobre de chaque année, le président du "Syndicat des travailleurs de l'enseignement au Burundi" (STEB) Remy Nsengiyumva, a déploré que cette journée est célébrée au Burundi au moment où l'enseignant burundais est confronté à des mesures "non concertées", en l'occurrence la question du affectation. Sur ce, M. Nsengiyumva a demandé aux autorités burundaises de l'Education, de "revoir les conditions de vie" des enseignants burundais, qui, selon lui, "vivent aujourd'hui dans de mauvaises conditions".

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});